



Licenciement pour faute grave

Par **Docc**, le **10/12/2013** à **11:02**

Bonjour

J'ai été convoquée lundi pour des faits qui me sont reprochés ... je suis allée à cet entretien accompagnée d'un délégué syndical
lors de cet entretien mon président m'a demandé de répondre de faits graves
ils m'accusent d'avoir utilisés 50 € de cartes cadeaux qui étaient destinés à une autre personne
il y a deux attestations du gagnant et du commerçants qui m'accablent
j'ai nié car je ne suis en aucun cas coupable de ces faits
en 11 ans d'ancienneté je ne comprends vraiment pas
je suis en attente de la sanction soit licenciement pour faute grave ou un avertissement ce qui m'étonnerait beaucoup
Je me suis défendue et nié ces fait qui sont bien sur faux
pouvez vous me dire que si les faits sont avérés vrais que risque pour 50 € après 11 ans d'ancienneté ?

Par **P.M.**, le **10/12/2013** à **12:15**

Bonjour,

Entre la faute ou l'avertissement, il y a quand même un panel d'autres sanctions y compris d'ailleurs le licenciement pour faute simple...

Il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes, s'il en était saisi, en fonction des éléments présentés, du contexte et des antécédents disciplinaires, d'apprécier si la sanction est justifiée et n'est pas disproportionnée...

Par **Docc**, le **10/12/2013** à **13:51**

A réception de mon courrier, je me permettrais de revenir vers vous pour savoir si je dois aller au conseil des prud'hommes pour ma sanction
dans l'attente, je vous remercie